



## **Déclaration Liminaire de la CGT Educ'Action de L'Académie de Nice au CHSCTA du 11 Décembre**

La situation sanitaire que traverse notre pays met notre système éducatif à rude épreuve, si la CGT Educ 'Action s'est prononcée pour le maintien le plus longtemps possible de l'ouverture des écoles, collèges et lycées, nous exigeons toujours que des mesures exceptionnelles soient prises partout où ce n'est pas encore le cas, pour rendre possible une réelle distanciation physique et pour éviter de transformer les établissements scolaires en foyers de contamination.

Ainsi, et nous aurons sûrement l'occasion de l'évoquer dans le cadre de l'ordre du jour de cette instance, les conditions de travail sont devenues particulièrement difficiles pour de nombreux collègues de l'académie.

Plus généralement la situation sanitaire rend encore plus palpable le manque de moyens et de reconnaissance pour les personnels de vie scolaire des établissements du second degré qui sont en première ligne . Ils l'ont d'ailleurs exprimé massivement lors de la journée de grève et de mobilisation du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Concernant la communication des données COVID relatives aux établissements scolaires, nous tenons tout d'abord à vous remercier pour la régularité de transmission de ces données aux membres du CHSCTA. En revanche nous constatons que l'opacité continue de régner au sein des établissements scolaires de l'académie. Dans beaucoup d'entre eux les collègues n'ont pas d'informations régulières de la part des chefs d'établissements et apprennent par hasard la fermeture de classes ou l'existence de cluster à l'internat de leur établissement ( comme ce fut le cas encore récemment au CIV). De plus nous avons de grandes interrogations sur la méthode de collecte des chiffres qui nous semble plus que sujette à caution tant ils sont en décalage avec les données de Santé publique France. Nous craignons que ces données très partielles, ne sous-estiment largement les contaminations à l'école et ne correspondent pas à la situation.

Lors du CHSCTA du 29 Septembre dernier, nous vous avons interrogé sur la situation des personnels qui avaient envoyé au rectorat leurs frais de matériel informatique, et de communication durant le confinement pour une prise en charge. Et sur le fait qu'ils n'avaient toujours pas eu de réponse. Vous nous aviez expliqué être en attente de consignes ministérielles. Qu'en est il sur ce sujet ? Une réponse positive va-t-elle leur être faite ?

La CGT Educ'Action espère en tout cas que la création de la prime annuelle d'équipement informatique de 150 euros net, ne sera pas la seule réponse qui sera faite à ces collègues. Car d'une part cette prime annuelle ne sera pas rétroactive et donc ne sera pas censée couvrir les frais engagés lors du premier confinement et que d'autre part nous considérons

que cette prime est totalement insuffisante pour permettre aux enseignants de s'équiper en matériel, logiciels, consommables et connexion Internet.

Enfin la CGT Educ'Action déplore le fait que, bon nombre de personnels comme par exemple les conseillers principaux d'éducation, et les professeurs documentalistes seront injustement exclus de ce dispositif

Plus généralement la CGT estime que contrairement à ce qu'exige la situation les annonces du gouvernement ne sont pas suffisantes pour la revalorisation des personnels et pour le budget global de l'Education Nationale, c'est pourquoi nous appellerons avec d'autres organisations syndicales à la grève le 26 Janvier prochain . C'est aussi pour cela que la CGT a quitté dès le 24 Novembre dernier les discussions du Grenelle de l'Education car nous refusons de servir de caution dans un dispositif qui s'apparente de plus en plus à une campagne de communication et de promotion lourde de menaces pour les personnels.

Pour revenir à l'ordre du jour de ce CHSCT, en ce qui concerne le Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail sur l'académie.

Nous constatons que le % des établissements scolaires ayant déposé leur DUER dans l'application Securisk n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'an dernier . Pour la majorité des établissements qui n'ont pas déposé leur DUER dans l'application, on peut légitimement craindre que ceux-ci ne soient pas mis à jour régulièrement contrairement à la réglementation. Il nous semble donc nécessaire qu'en parallèle des actions d'informations et de formations, il soit également effectué un pointage précis concernant la mise en place des DUER dans les différents établissements et services.

En ce qui concerne la mise en œuvre du droit d'alerte et du droit de retrait, nous constatons avec surprise que comme en 2018-2019, il n'y aurait eu aucun droit de retrait dans l'académie en 2019-2020. Si ce constat est avéré, nous pensons qu'il est largement dû à la méconnaissance d'une grande partie des personnels concernant leurs droits dans ce domaine.

Il nous semble donc qu'en terme d'actions il serait souhaitable d'entreprendre une campagne d'information et de sensibilisation sur ce sujet à destination de l'ensemble des personnels et pas uniquement des chefs d'EPL et des IEN . De même dans la mesure où il est envisagé la dématérialisation des registres santé et sécurité au travail, il nous semble souhaitable d'en faire de même avec le registre des dangers graves et imminents comme c'est déjà le cas dans d'autres académies.

Au sujet des visites médicales nous relevons l'augmentation du nombre de visites médicales au titre de la surveillance médicale quinquennale mais outre le fait que ce nombre de visites n'est toujours pas revenu au niveau de ce qu'il était en 2017, il reste relativement faible au regard du nombre de personnels dans notre académie. Sur ce sujet également une information des personnels semble indispensable .

Enfin au niveau des actes de violence et d'incivilités il nous semble important de relever que certes leur nombre à légèrement diminué par rapport à l'année scolaire précédente sur l'académie, mais cette baisse est centrée uniquement sur le département des alpes

maritimes , puisque le Var a connu lui une augmentation de 14 % entre les deux années scolaires et en particulier pour ce qui concerne les violences physiques. Ce constat paraît d'autant plus inquiétant au vu du contexte actuel et compte tenu de la période de confinement qui a marqué une bonne partie de l'année scolaire dernière.